#

Consentement à priorité d’hypothèque

(personnes participant à la construction ou à la rénovation d’un immeuble)

Nous, soussignés, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs de matériaux, architectes et ingénieurs, en considération des sommes prêtées ou à être prêtées par la Caisse  (ci-après appelée «La caisse») à , aux termes d’un acte d’hypothèque affectant ou devant affecter l’immeuble ci-après décrit, consentons en faveur de la caisse, priorité d’hypothèque et de tous autres droits, pour lesdites sommes prêtées ou à être prêtées, tant en capital, intérêts, frais et accessoires, sur toute hypothèque légale ou autres droits que nous avons ou pourrions avoir respectivement, et ce pour tous services rendus ou à rendre, pour tous services rendus ou à rendre, tous travaux faits ou à faire ainsi que pour tous matériaux fournis ou à être fournis en rapport avec l’immeuble suivant.

adresse :

numéro(s) de lot(s) :

cadastre officiel de :

EN FOI DE QUOI, les soussignés ont signé le présent consentement à la date indiquée en marge de leur signature respective.

|  |
| --- |
| Architectes, ingénieurs, entrepreneurs, sous-entrepreneurs et fournisseurs de matériaux |
| **Nom et adresse** | **Signature** | **Date (année/ mois/ jour)** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Déclaration solennelle

Je, soussigné(e),  (Nom de l’emprunteur),  (Occupation), domicilié(e) à  (Numéro, rue, appartement, ville) déclare solennellement que :

1. Je suis propriétaire de l’immeuble décrit au recto ;

2. Les entrepreneurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs de matériaux, architectes et ingénieurs qui ont signé le consentement à priorité l’hypothèque au recto, sont les seuls entrepreneurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs de matériaux, architectes et ingénieurs qui ont participé ou qui participeront à la construction, réparation ou rénovation dudit immeuble ;

3. Leur signature est authentique ;

4. Le bâtiment sera prêt pour l’usage auquel il est destiné le ou vers le  20 ;

5. À ma connaissance personnelle, aucune priorité, hypothèque ou autre droit pouvant avoir préséance sur les droits de la caisse n’est publié sur ledit immeuble.

EN FOI DE QUOI, j’ai signé à  ce  jour de  20.

 *(Signature de l’emprunteur ou de son représentant)*

Cette déclaration est faite solennellement devant moi

à  ce  jour de  20.

 *(Notaire)*

## AIDE-MÉMOIRE

[ ]  Architectes [ ]  Portes et chassis [ ]  Système de chauffage

[ ]  Ingénieurs [ ]  Maçonnerie et briquetage [ ]  Peinture et vitrerie

[ ]  Entrepreneurs [ ]  Toiture [ ]  Plâtrage et joints

[ ]  Excavation [ ]  Pierre et brique [ ]  Corniches et menuiserie en métal

[ ]  Fondation [ ]  Matériaux de toiture [ ]  Menuiserie

[ ]  Drainage [ ]  Plomberie [ ]  Peinture

[ ]  Ciment [ ]  Chauffage [ ]  Quincaillerie

[ ]  Sable et gravier [ ]  Gypse [ ]  Accessoires électriques

[ ]  Acier et travaux en acier [ ]  Électricité [ ]

[ ]  Bois de construction [ ]  Accessoires de plomberie [ ]

[ ]   [ ]   [ ]